

BON DE COMMANDE 2016

ENQUETE SUR LES COMPORTEMENTS ET LES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES DES
FRANÇAIS 2016 (enquête CCAF 2016)

Souscription au volet Usages et Attitudes de l'enquête CCAF 2016
RESTITUTION LE 15 NOVEMBRE 2016 MATIN AU CREDOC (de 9h00 à 12h30)

Cocher les options retenues

Ensemble du volet Usages et Attitudes de l'enquête CCAF 2016 :		Tarif
<input type="checkbox"/>	Rapport général* (format papier et PDF) et présentation orale collective (PDF de la présentation) le 15 novembre 2016 matin (9h00-12h30)	27 000 € HT (32 400,00 euros TTC)
<input type="checkbox"/>	Remise du fichier Excel des tris croisés des bases « Enfants », « Adultes » et « Ménages »	
	Présentation orale supplémentaire personnalisée	

Ou parties :		Tarif
<input type="checkbox"/>	Rapport général* (WORD format papier seulement) et présentation orale collective (powerpoint sous format papier seulement) le 15 novembre 2016 (9h00-12h30)	9 900 € HT (11 880,00 € TTC)
<input type="checkbox"/>	Rapport général* (sous format WORD - 150 pages format papier et PDF) et présentation orale collective (powerpoint en PDF) le 15 novembre 2016 (9h00-12h30)	19 900 € HT (23 880,00 € TTC)
<input type="checkbox"/>	Remise du fichier Excel des tris croisés des bases « Enfants », « Adultes » et « Ménages »	5 000 € HT (6 000,00 € TTC)
<input type="checkbox"/>	Présentation orale personnalisée dans vos locaux (en complément d'une des 3 options ci-dessus)	2 100 € HT (2 520,00 € TTC)

TVA en vigueur : 20%

* le rapport général comprend un rapport détaillé (sous format word de 250 pages)

Conditions de facturation et de règlement :

- 50% à la commande
- 50% à la livraison de l'étude

Merci d'adresser ce bon de commande daté et signé par fax (01 40 77 85 44) ou par mail (hebel@credoc.fr)

Société :

N° de TVA intracommunautaire :

Adresse :

Nom..... Prénom.....

Fonction.....

Téléphone..... Fax

A _____, le

Nom, signature et cachet de l'entreprise

Contenu du volet « Comportements et attitudes »

Comportements et habitudes alimentaires en matière d'achats, de choix des circuits de distribution et des produits, de préparation et de prise des repas,

Attitudes, opinions et pratiques individuelles vis-à-vis de l'alimentation, de la nutrition, de la RHF, de la consommation hors repas, des risques alimentaires,

Mise en perspective des données avec les 8 précédentes vagues de l'enquête CAF (1988, 1995, 1997, 2000) et avec les enquêtes CCAF 2004, 2007 et 2010, 2013, 2016

Contenu du « Rapport détaillé »

1 SYNTHÈSE 2016

2 REPRÉSENTATIONS DE L'ALIMENTATION

Synthèse

Perception des risques alimentaires

Confiance dans les acteurs

Repères nutritionnels et les choix alimentaires (sans gluten, sans lactose, sans viande)

Consommation d'aliments santé

Représentations du « bien manger »

3 LES ACHATS ALIMENTAIRES

Synthèse

Les dépenses alimentaires

Le temps des courses - Qui fait quoi ?

Les circuits d'achat

Analyser les motivations d'achat

Les facteurs incitatifs à l'achat de produits alimentaires

Hiérarchie des facteurs incitatifs à l'achat de produits alimentaires

Focus sur les critères d'achat pour des produits en particulier

Les signes de qualité

La recherche d'informations

Connaissance et représentations du développement durable et de la consommation engagée

Alimentation durable

La consommation de produits issus du commerce équitable

La consommation de produits de terroir et de plats exotiques

4 LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

Synthèse

Comportements d'hygiène alimentaire et gaspillage

La préparation des repas

Le rythme et la structure des repas

La consommation hors repas

L'insécurité alimentaire

Méthodologie

Echantillon national représentatif de 1 500 ménages français, avec interrogation de tous les individus de 3 ans et plus

Sur-échantillon national de 990 enfants de 3 à 19 ans, soit au total 1300 individus de 3 à 14 ans

Questionnaires posés en face-à-face aux 1 500 ménagères (20'), 2 700 adultes (15') et 1 000 enfants (3' à 10' selon l'âge)

Calendrier

Réalisation du terrain d'enquête d'octobre 2015 à juillet 2016 (en 4 vagues représentatives)

Présentation orale des résultats le 15 novembre 2016

Remise des rapports généraux finaux au plus tard en décembre 2016

Équipe :

L'équipe de travail sera placée sous la direction de Pascale HEBEL, directrice du pôle « Consommation et Entreprise » du CRÉDOC. Elle comprendra :



Pascale HÉBEL (hebel@credoc.fr), Toute son expérience professionnelle s'est construite dans le domaine de l'alimentation puisqu'elle a commencé sa carrière à l'INRA dans le département « économie et sociologie rurale », puis elle a participé au CRÉDOC à la création de l'Observatoire des Consommations Alimentaires au département « Prospective de la Consommation ». Elle a ensuite participé au développement d'outils d'évaluation des performances du mix du marketing, puisqu'elle était consultante senior « Modèles et analyses » chez AC Nielsen. Elle a ensuite dirigé le pôle « Marketing et consommation » au BIPE jusqu'en 2004. Elle est ingénieur agronome (INA-PG 85) et docteur en mathématiques appliquées.



Gabriel TAVOULARIS (tavoularis@credoc.fr), directeur d'études et de recherche. Il est en chargé des enquêtes de consommation alimentaire et du suivi de l'ensemble des projets d'études concernant le domaine de l'alimentation. Il est ingénieur agronome (Rennes 04), spécialisé en statistiques appliquées.



Thierry MATHÉ (mathe@credoc.fr), chargé d'études et de recherche. Il est Docteur en Sociologie de l'Université René-Descartes Paris V.



Aurée FRANCOU (francou@credoc.fr), chef de projet, participe à l'ensemble des traitements statistiques. Elle est ingénieur agronome (diplômée de l'INA-PG) et spécialisée en nutrition.



Franck LEHUEDE (lehuede@credoc.fr), chef de projet sénior, en charge de l'animation de l'équipe qui analyse et rédige le volet Comportements et attitudes de l'enquête. Il est économiste de la santé (Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

Conditions de vente

Confidentialité

Les rapports généraux vendus en souscription sont propriété du CRÉDOC. Le souscripteur s'engage à ne pas diffuser les documents à des tiers, ni à les diffuser au public ou à la presse. Les bases de données alimentaires sont propriété exclusive du CRÉDOC.

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations qui ne seraient pas du domaine public, qu'elle aura pu recueillir au cours des négociations pré-contractuelles ainsi qu'au cours de l'exécution du contrat.

Chaque partie se porte fort à l'égard de l'autre du respect par son personnel du caractère confidentiel des dites informations.

L'obligation de confidentialité demeurera tant que :

- les informations ne seront pas dans le domaine public ;
- la partie propriétaire n'aura pas donné son accord préalable et écrit à la divulgation.

L'obligation de confidentialité ne portera pas sur les informations d'une partie :

- qui sont déjà connues de l'autre partie avant leur transmission, sous réserve que cette dernière en apporte la preuve par des documents écrits portant date certaine ;
- Qui sont communiquées à l'autre partie par un tiers.

Propriété intellectuelle

Le contrat au profit du client ou du CRÉDOC ne pourra emporter aucun transfert de droit de propriété intellectuelle tel que défini au code de propriété intellectuelle.

En conséquence, tous les rapports, cartes, notes, spécifications, statistiques et autres données techniques réunis ou préparés par le client, demeurent la propriété du client. Le CRÉDOC peut en prendre copie, mais ne peut utiliser ceux-ci pour un autre but que celui en rapport avec la mission sans l'accord préalable du client.

De même, le CRÉDOC conserve l'entière propriété intellectuelle de ses études et de ses propositions d'études, ainsi que l'exclusivité de ses droits de reproduction et de représentation.

Le client s'interdit toute reproduction intégrale ou partielle de tout document établi par le CRÉDOC sans son consentement préalable et toute divulgation à l'extérieur de son entreprise, que ce soit à titre payant ou à titre gracieux. En cas d'accord du CRÉDOC, le client s'engage à mentionner le nom du CRÉDOC.

Résiliation

En cas de manquement grave par le CRÉDOC à l'une quelconque de ses obligations, le client pourra résilier le contrat quinze jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse. Dans ce cas, les prestations déjà exécutées ou prévues d'un commun accord pendant la durée du préavis seront dues par le client.

Règlement des litiges

Les parties entendent régler à l'amiable les éventuels litiges survenant entre elles et relatifs à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat. Si les parties ne réussissent pas à s'entendre, elles s'accorderont sur la désignation d'un arbitre impartial, qui tranchera l'éventuel litige. A défaut de parvenir à un tel règlement, les litiges seront jugés par le Tribunal de Commerce de PARIS. Les parties s'accordent à n'envisager cette dernière possibilité que comme un ultime recours.